



Rapport du jury d'admission
Concours interne d'Assistant Ingénieur « Assistant en Gestion administrative »
BAP J
Année : 2020

- Nombre de poste (s) ouvert (s) : 1
- Nombre de candidats admissibles : 42
- Répartition par sexe : 9H – 33F
- Nombre de candidats auditionnés pour l'épreuve d'admission : 19
- Répartition par sexe : 3H, soit 15.8% - 16F, soit 84.2%
- Nombre de candidats admis sur liste principale : 1
- Répartition par sexe : 1F
- Nombre de candidats admis sur liste complémentaire : 4
- Répartition par sexe : 3F, soit 75% -1H, soit 25%
- Notes des candidats admis : entre 13,50 et 16,50

Jury - Fonctionnement

Le jury était au complet et la parité était respectée. Le mode de fonctionnement a été collégial et chaque candidat a été auditionné par tous les membres du jury. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Résultats

A l'issue des auditions, le jury a fixé le seuil d'admission sur la liste principale à 94 et sur liste complémentaire à 86.

A l'issue de cette phase, 1 candidat a été déclaré admis sur liste principale et 4 candidats sur liste complémentaire.

Critères d'évaluation des candidats

La grille d'évaluation élaborée en vue de l'audition des candidats était objective et en adéquation avec la fiche de poste et avec le niveau attendu sur ce type de poste.

Les critères portaient aussi bien sur les compétences techniques dans les domaines financier ou juridique que sur l'aptitude au management ou encore la connaissance de l'environnement professionnel.

Remarques et conseils du jury

L'épreuve d'admission avait pour objectif un recrutement sur un poste très opérationnel, dans le contexte difficile d'un emménagement dans de nouveaux locaux. Le jury s'est donc attaché à déceler les candidats en mesure d'assurer immédiatement les missions et les responsabilités afférentes à cette fonction.

Le niveau des candidats s'est révélé assez homogène. Seuls trois candidats ont réalisé des prestations réellement insuffisantes et trois autres se sont démarqués par la qualité et la polyvalence de leur oral. Le stress de certains candidats, compréhensible dans le contexte d'un concours, a parfois nuit à leur prestation faute d'avoir pu être dépassé.

Les attendus de l'exposé ont été globalement bien compris par les candidats. Seules deux présentations ont dû être interrompues car trop longues et une seule a duré moins de quatre minutes. La construction était majoritairement claire et le contenu pertinent. L'exposé n'a donc pas été déterminant lors de cette épreuve.

La connaissance de l'environnement professionnel s'est avérée contrastée. Certains candidats ne connaissaient visiblement pas le Collège de France, son organisation, ses missions. Cela est dommageable et le jury ne peut qu'encourager les candidats à se renseigner sur l'établissement dans lequel ils postulent. De manière plus large, le jury regrette que le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche ou des notions de culture administrative (sanctions applicables en cas de faute, mode de promotion...) soient parfois mal appréhendés.

Les compétences techniques en termes financier, juridique et de ressources humaines qui constituaient le cœur de la fiche de poste étaient dans l'ensemble maîtrisées et les mises en situation ont donné lieu à des réponses solides. Certaines compétences annexes telles que la connaissance des logiciels ou la maîtrise de l'anglais se sont révélées des atouts pour l'adéquation au poste. A contrario, la méconnaissance des aspects administratifs de la recherche (constitution de la partie administrative d'un dossier de candidature, reporting financier...) ou des compétences financières chez certains candidats a été très défavorable.

C'est au final sur la capacité à prendre en charge le volume de travail attendu, l'importance des compétences relationnelles de la fonction (travail avec de nombreux professeurs et sous la responsabilité directe de l'Administrateur) et le volet « encadrement » que le jury a pu départager les candidats.

Le jury tient à rappeler, à ce titre, qu'une fiche de poste est communiquée aux candidats et qu'il ne s'agit pas d'un recrutement généraliste mais bien d'un recrutement sur un profil spécifique attendu. Les candidats doivent donc préparer leur prestation en fonction de ce critère essentiel.

Le jury tient à souligner la qualité de l'organisation qui a permis, pour le jury comme pour les candidats, que les conditions favorables au bon déroulement du concours soient respectées malgré un contexte sanitaire difficile.

Pour le jury

Le Président, E. Machefer